



Réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Liste des délibérations adoptées

- Délibération 2025/1 - Approbation du compte Financier Unique 2024

Le compte financier unique 2024 qui rassemble en un seul document le compte de gestion et le compte administratif a été approuvé à la majorité

- Délibération n° 2025/2 - Affectation du résultat

Le conseil approuve à la majorité l'affectation du résultat

- report en fonctionnement R 002 : 178 524.94 €

- Délibération n° 2025/3 - Fongibilité des crédits

Le conseil a voté à l'unanimité la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 %

- Délibération n° 2025/4 - Budget primitif 2025

Le conseil municipal a voté à la majorité le budget 2025 équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTE
Section de fonctionnement	876 005.94	876 005.94
Section d'investissement	595 957.50	595 957,50
Total	1 471 963.44	1 471 963.44

- Délibération n° 2025/5 - Vote des taux d'imposition 2025

Le Conseil a décidé à la majorité de de maintenir les taux d'imposition votés en 2024

- Foncier bâti : 40,46 % (dont 19,29 % équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 – article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019)
- Foncier non bâti : 64,66 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 19,20 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2025, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,7 %

- Délibération 2025/6 - Remplacement en tout ou partie de la contribution de la Commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts

Le conseil a décidé à la majorité de ne fiscaliser que 50 % de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

- Délibération n° 2025/7 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le conseil a voté à l'unanimité la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique à mi-temps pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2025 pour renforcer l'équipe technique à l'entretien des espaces verts

- Délibération n° 2025/8 - Adhésion à l'agence d'Ingénierie Départementale du Nord (inord)

Le conseil a voté à l'unanimité l'adhésion à l'agence d'Ingénierie Départementale du Nord (inord)